COMPTE RENDU DE REUNION NAO2 2014

2éme Réunion NAO 2014 LE 13/02/14 10h00

Présents : CGT : Reynald Kubecki, Frank Boinet, Manuel Rodriguez

La séance débute à 10h avec la présence des Organisation Syndicales CGT, CFDT et CFE/CGC.

M. Matel revient en premier lieu sur les demandes d'informations complémentaires demandées par les délégués syndicaux lors de la première réunion.

Un état est fait mais il manque toute de même 2-3 informations à finaliser. La direction les envoie dès que possible aux délégués syndicaux.

M. Renaud demande aux organisations syndicales de faire un état de leurs revendications :

CGT :

1er VOLET : AUGMENTATIONS GENERALES

- ***4% POUR TOUS (cadres et non-cadres) au 01/01/2014. Talon pour les plus bas salaires à définir pendant les négociations (applicable sur la paye de mars).***
- ***0,5% de budget de repositionnement pour le rattrapage des disparités de salaires entre les hommes et les femmes et les catégories socioprofessionnelles, avec un focus particulier pour les ouvriers et employés.***
- ***Clause de sauvegarde : Sa mise en œuvre commence dès que l'inflation cumulée dépasse le taux de l'augmentation générale au cours de l'année 2014, et sans plafonnement.***

2ème VOLET : PRIMES

- ***Primes : Indexation sur le taux d'augmentation générale et au 1er janvier : des primes de transport, des primes de retour, des primes pour travail posté, horaires imposés, VSD, nuit, des taux horaires compensés, des indemnités kilométriques, des primes de mise à disposition pour les salariés Itinérants Non Cadres, des primes de déplacement (risques, dépaysement...), des primes de formateurs…***
- ***Augmentation de la prime de vacances à 1 400€, en deux versements en mai et décembre.***
- ***Attribution d'une prime exceptionnelle pour tous de 1 000€ en compensation de la perte estimée sur la participation.***
- ***Augmentation de +10% des gratifications concernant les médailles du travail.***

3ème VOLET : ORGANISATION DU TRAVAIL / NEGOCIATIONS

- ***Ouvrir des négociations pour que le calcul de la prime d'ancienneté soit basé, à terme, sur le brut de référence SIDEL au lieu du mini de la Convention Collective.***
- ***Demande d'ouverture de négociation sur la part employeur pour le contrat mutuelle.***
- ***Demande d'ouverture de négociation sur la part employeur pour le contrat restaurant.***

M. Renaud commente les propositions CGT notamment sur la partie négociation, il affirme que la modification du référentiel de la prime d'ancienneté a un coût. Que pour le moment il est difficile de répondre positivement.

CGT : Il s'agit d'ouvrir les négociations, nous sommes là pour en discuter lors de réunions et nous ne sommes pas fermés à la mise en place progressive de ce sujet. Cependant cela n'entre en rien dans le budget NAO 2014.

M. Renaud revient sur les deux autres demandes de négociations : La mutuelle, il ne comprend pas cette demande ainsi que celle du restaurant.

CGT : Nous voulons que des négociations soient ouvertes pour discuter de la part employeur pour ces deux sujets. Concernant la mutuelle, depuis la signature de l'ANI les salariés sont imposables sur la part employeur. Nous voulons ouvrir des négociations pour discuter de ce que peux faire la direction face à cette augmentation des impôts qui est injuste et pour laquelle les salariés n'ont rien demandé. Il en est de même pour la part employeur pour le restaurant nous voulons ouvrir des négociations. Ces deux budgets sont une part majeure dans le budget du CE, ces budgets ont un impact important sur les œuvres sociales. De plus la subvention du CE est toujours à 3.1% de la masse salariale alors qu'à une époque elle était à 3.71%.

M. Renaud dit que pour le restaurant il ne voit pas comment faire et que c'est une chance que les salariés aient un restaurant d'entreprise.

CGT : Oui une chance et un avantage pour la direction.

M. Renaud passe aux revendications de la CFDT présente aux réunions de négociations.

CDFT

- ***2% d'Augmentation Générale (cadres et non-cadres). Talon pour les plus bas coefficients (190).***
- ***1% d'Augmentation Individuelle***
- ***Clause de sauvegarde : Sa mise en œuvre commence dès que l'inflation cumulée dépasse le taux de l'augmentation générale au cours de l'année 2014.***
- ***Primes : Indexation sur le taux d'augmentation générale***
- ***Prime de mai portée à 500€ et celle de fin d'année à 400€***
- ***Discussion pour les cadres qui sont en dessous du PMSS***
- ***Mise en place d'un PERCO avec possibilité de positionner les jours du CET en valeur financière dans le PERCO***
- ***Ouverture de négociation sur le Bonus Non Cadre signé en 2011 par les organisations syndicales.***

M. Renaud passe aux revendications de la CCG.

CGC :

Demande d'un budget global de 3.05% réparti comme suit :

Non Cadres

- ***1.6% d'Augmentation Générale***
- ***1.2% d'Augmentation Individuelle***
- ***0.25% de rééquilibrage dans les services.***

Cadres

- ***Budget total en augmentation individuel avec un talon mini de 1,2%.***
- ***Primes : Indexation sur le taux d'augmentation générale***

Pour tous

- ***Revalorisation de la prime de transport de 1,5 %***
- ***Revalorisation des autres primes au niveau de 1,6% (idem AG).***
- ***Clause de sauvegarde : déclenchement au-delà d'une inflation à 1,6% en 2014.***
- ***Revalorisation de la participation direction dans la complémentaire maladie en prenant en compte l'intégration de cette participation dans le revenu imposable (moyenne de l'ordre de 526 € net annuel par salarié).***

- ***Mise en place d'un PERCO pour tous les salariés avec un abondement pour les dépôts volontaires. En particulier, nous proposons un abondement de 25% sur tous les jours de congés versés dans le PERCO (dans la limite 20 jours – soit 5 jours abondés).***

La CGC : insiste sur le fait que la demande de PERCO est récurrente et que seule la CGT s'y oppose. Ce serait un avantage pour certains salariés mais aussi la direction qui à ce jour fait des provisions sur les jours mis en CET.

La CGT : D'une part la CGT ce n'est pas les délégués syndicaux, c'est l'ensemble des syndiqués. Nous ne connaissions pas vos revendications avant cet instant et nous sommes, comme l'année dernière, prêt à discuter de ce sujet tant qu'il n'ampute pas le budget NAO.

La direction reprend la parole après les différentes revendications des organisations syndicales.

M. Matel explique qu'une étude à été demandé à Mercer concernant ce point. Des simulations seront disponibles fin Mars début Avril.

Suspension de séance

Reprise de séance

M. Matel prend la parole pour expliquer les premières propositions de la direction vue de l'inflation et de ce qui est actuellement fait sur le bassin havrais :

Actuellement l'inflation est à 0.7%, sur le bassin havrais les négociations qui se font tournent autour de 1.5% d'Augmentation Générale. La direction indique qu'elle ne s'oppose pas à faire plus pour l'augmentation générale, la direction donne les tendances de démarrage des négociations : de 1.7% à 1.8% d'augmentation générale.

Pas de tendance à ce jour pour les augmentations individuelles mais nous souhaiterions un niveau minimum.

Pas de proposition aujourd'hui pour les primes diverses, les montants seront à discuter à la prochaine réunion.

M. Renaud : Nous vous avons fait nos première propositions, je ne veux pas que nous en débâtions fortement aujourd'hui, ce sera l'occasion de débats la semaine prochaine lors de la réunion NAO3.

Fin de la réunion de NAO 2